



Fête du livre et du jeu

17 et 18 mai 2025 - Parc du château

Règlement intérieur

Ce règlement intérieur est un contrat qui engage collectivement l'ensemble des auteurs et la Mairie de La Salvetat Saint-Gilles.

Il définit les règles de fonctionnement et d'organisation, ainsi que les droits, les devoirs et les obligations réciproques de l'ensemble des parties prenantes.

NATURE

La fête du livre et du jeu se déroulera dans le parc du château de la Salvetat Saint-Gilles. Il s'agit d'un marché de professionnels des livres et du jeu.

Il reviendra à la Mairie de La Salvetat Saint-Gilles de décider des exposants acceptés.

LIEU ET HORAIRES

Lieu : La Salvetat Saint-Gilles, parc du Château.

Dates et heures : Samedi 17 mai de 10h à 18h et dimanche 18 mai 2025 de 10h à 18h.

TARIFICATION

Droit de place : 4 € / mètre linéaire par jour. Profondeur standard de 3 mètres.

Location de tables et de chaises : 2 € / jour pour 1 table et 2 chaises.

Le montant est dû avant le 01 mai 2025 avec le dépôt du dossier d'inscription (par chèque à l'ordre du Trésor public, virement ou espèces).

LES ENGAGEMENTS DE LA MUNICIPALITE

La commune s'engage :

- à fournir un emplacement de vente propre
- à fournir l'électricité et l'eau
- à fournir un accès aux sanitaires
- à faire la communication nécessaire autour de la fête du livre et du jeu





LES ENGAGEMENTS DES VENDEURS

Les auteurs sont responsables de leurs œuvres et de leurs stands (même en dehors des heures d'ouverture au public). Les organisateurs ne pourront pas être tenus responsables en cas de vol ou de dégradation par un tiers.

La cession ou la sous-location de tout ou partie d'un stand est formellement interdite.

Les auteurs de la fête du livre et du jeu s'engagent à :

- Être transparents sur les œuvres qu'ils vendent ;
- Savoir renseigner le public sur les œuvres qu'ils proposent ;
- Entretien d'une bonne entente avec les autres auteurs, les autres prestataires et les organisateurs présents sur l'événement ;
- Être en règle avec la réglementation en vigueur concernant leur activité ;
- Participer à un ou deux jours de la fête du livre et du jeu avec l'obligation d'occuper le stand ou l'emplacement attribué et de le laisser installé jusqu'à fin de la journée au moins.
- Venir avant l'heure d'ouverture prévue pour être prêts à la vente samedi 17 mai à 10h00 et dimanche 18 mai à 10h00 ;
- Libérer totalement l'emplacement avant dimanche 18 mai à 19h00 ;
- Rendre son emplacement propre à l'issue de la manifestation.

Les auteurs fourniront les pièces justificatives suivantes à la mairie, par mail à l'adresse patrimoine@lasalvetat31.com ou courrier :

Mairie de La Salvetat Saint-Gilles
Service Patrimoine – Fête du livre et du jeu
Place du 19 Mars 1962
31880 La Salvetat Saint-Gilles

- Dossier d'inscription dûment rempli
- Ce règlement intérieur signé
- Une photocopie de la carte d'identité
- Une photocopie de l'attestation d'assurance de responsabilité civile
- Les photocopies liées à votre activité en fonction de votre statut





SORTIE D'UN EXPOSANT DE LA FÊTE DU LIVRE ET DU JEU

La municipalité se réserve le droit d'exclure un auteur de la manifestation en cas de non-respect du règlement intérieur.

Mme/ M....., auteur
Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »

M. ARDERIU, Maire

